
 MINISTERE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI
 DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
 ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
 PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
 CIVIL DE L'ETAT

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 076/84 du 7.12.1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo
 (/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
 (/u l'arrêté n° 2087 du 21.6.1958 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret n° 65/170/FP-BE du 25.6.1965 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
 (/u le décret n° 75/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
 (/u le décret n° 67/304/MJT-DGT du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165/FP-BE du 22.5.1964 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
 (/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
 (/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomination du Premier Ministre ;
 (/u le décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 (/u le décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 85/260 du 5.3.1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 86/II5 /INTERFPPS-DGFP-DGPCE du 24/01/86 portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1985 des professeurs certifiés de Lycée/des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo et dressant la liste des Fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

ARTICLE 1ER : Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1985 les Professeurs certifiés de Lycée Technique des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement Technique) de la République Populaire du Congo dont les noms suivent ACC et RSMC néant :

AU 2° ECHELON

- BEMBA Daniel, P/C du 4.10.1985 en service à Brazzaville
- MOUKILA Antoine, P/C du 4.1.1985 en service à Brazzaville
- NSEKE-MANDANGUI Simon P/C du 9.1.1985 en service à Brazzaville

AU 3° ECHELON

- BINA née BAKOUTAKINA Joséphine P/C du 1.10.1985 en service à B/Ville
- MANTETO Jean Smart P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- KIBANGADI Joseph P/C du 2.10.1985 en service à Brazzaville
- KIBONGUI née KOUMINGOU Emilienn Victorine P/C du 6.10.85 en service à Brazzaville
- MADZOU Valentin P/C du 6.10.1985 en service à Brazzaville
- MALONGA Blandine Euphrasie P/C du 6.10.1985 en service à Brazzaville
- MOUNGALLA Albertine P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- MOUSSA IPALAT Fortuné Joachim P/C du 6.10.1985 en service à B/Ville
- INOKOMISSIKA Jeanne Marguerite P/C du 2.10.1985 en service à B/Ville
- KINFOKO Dieudonné P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- MABOULOU Solange P/C du 9.10.1985 en service à Brazzaville
- LOUKOUBAMA Odile P/C du 1.10.1985 en service à Pointe-Noire
- MATOU Antoinette P/C du 5.10.1985 en service à Brazzaville
- MOUKETO Marguerite P/C du 16.10.1985 en service à Brazzaville
- MPASSI Antoinette P/C du 19.10.1985 en service à Brazzaville
- TSENDOU née NKOUNKOU MVOUKOULOU Adélaïde P/C du 1.10.1985 en service dans le Niari
- OSSENGUE née MANGOUANI Héliodora Louise P/C du 2.10.1985 en service à Brazzaville
- PAKA-MABIALA Bernard P/C du 25.9.1985 en service à Brazzaville
- BAMA née MOUDANI Joséphine P/C du 25.9.1985 en service à Sibiti
- PEMBELLET Michel P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- ZOBA Albert P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- KELA-FOUIDY Cécile P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- MABA-LIKIBI Daniel P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- SITA Dominique P/C du 16.10.1985 en service à Brazzaville
- SANBA Jean P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville

AU 4° ECHELON

- OUADZIOUANGUI Daniel P/C du 3.4.1985 en service à Brazzaville
- OKOUMOU née BOKOUNGUI NGOMBE Véronique P/C du 15.10.1985 en service à Brazzaville

AU 5° ECHELON

- NGANONGO Albert P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- BALLOSA Pierre P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville

...../.....

AU 6° ECHELON

- NZIHOU Gaston P/C du 1.1.1985 en service à Brazzaville
- BISSOMBOLO Simon P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- BOUENISSA Martial P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- ISSANGA Bernard P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- MIANGOUNINA Marc P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- OLONDO Jean Baptiste P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville

AU 7° ECHELON

- GOKO BANGA Gilbert P/C du 16.11.1985 en service à Brazzaville
- KISSOUEMOT Florent P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- MAFOUA Gabriel P/C du 5.1.1985 en service à Brazzaville
- SIAMARD née GINGA Marianne P/C du 19.10.1985 en service à Brazzaville
- KIMBEMBE Philippe P/C du 14.8.1985 en service à Brazzaville

AU 8° ECHELON

- BENZOULOU Brigy Bernard P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville
- NSAYI Albert P/C du 1.10.1985 en service à Brazzaville

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

PAR LE PREMIER MINISTRE,

Brazzaville, le 24 JANVIER 1986

L

Le Ministre du Travail de l'Emploi
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIOMBA.

Angé Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

- DGFP/IGPCE..... 2
- MESS/CAB 2
- D.G.B. 2
- D.C.P. 2
- B/SOLDE 2
- B/COURRIER 5
- DPAA..... 5
- TRESOR 2
- D.G.E.S. 2
- FETRASSSEIC 2
- JORPC 2
- DRES 4
- DOSSIERS DPAA..... 45
- DOSSIERS DGFP 45
- INTERESSES 45
- DCF..... 2
- SGG/BC..... 2
- DCF/BC..... 2